

VOYAGEURS DU MONDE
Société anonyme
au capital social de 3.691.510 euros
Siège social : 55 rue Sainte Anne
75002 PARIS
315 459 016 RCS PARIS

**CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.225-38
DU CODE DU COMMERCE**

EXERCICE 2018

**I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2018 ET PREALABLEMENT
AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (à soumettre au vote de l'assemblée
générale 2019)**

1. *Avenant au prêt entre la Société (emprunteur) et la société **ERTA ALE DEVELOPPEMENT (EAD)** (prêteur) visé au point II.4*

Nature et objet - Motivation : Avenant aux fins de permettre le remboursement total et par anticipation du prêt en raison de la trésorerie suffisante dont disposait la Société

Personnes concernées : Etant rappelé que Voyageurs du Monde est Présidente d'EAD, sont concernés Messieurs Jean-François RIAL, Alain CAPESTAN, Lionel HABASQUE, Frédéric MOULIN et Loïc MINVIELLE (dirigeants de Voyageurs du Monde).

Date de signature : 18 octobre 2018

Autorisation par CA du : 17/10/2018

**II. CONVENTIONS CONCLUES ET APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS ET
QUI ONT POURSUIVI LEUR EFFET, SOUMISES A RÉEXAMEN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION (CA à prévoir du 17/04/2019)**

1. *Convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre la Société et **AVANTAGE S.A.** (377 754 882 RCS PARIS) (autorisation du Conseil d'Administration du 27 août 2013) modifiée par Avenant n°1 du 17 mai 2016, étant précisé que cette convention a été transférée à **AVANTAGE** (842 463 127 RCS PARIS) suite à la fusion par absorption de **AVANTAGE S.A.** (377 754 882 RCS PARIS) intervenue le 21 décembre 2018*

Nature et objet : Convention qui prévoit la fourniture par **AVANTAGE** de prestations d'assistance stratégique et de développement à la Société.

Modalités principales : La convention est conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2013.

Versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de VOYAGEURS DU MONDE, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt (hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de participation et hors CICE) à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 1,5 million d'euros.

Personnes concernées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Éric BISMUTH (administrateur de Voyageurs du Monde et administrateur d'Avantage) + Avantage (administrateur jusqu'au 21 décembre 2018 et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans Voyageurs du Monde)

Montant facturé au titre de l'exercice : 682.659 €HT

2. *Avenant à la convention de financement par la Société de la **Fondation d'entreprise Insolite Bâtitseur Philippe Romero** (autorisation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011)*

Nature et objet : Contribution financière annuelle de la Société à la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitseur Philippe Romero, depuis l'exercice 2013.

Modalités principales : En 2018, la contribution financière s'est élevée à 600.050 euros.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loïc MINVIELLE, administrateur

3. *Convention de parrainage par la Société de l'**Association Insolite Bâtitseur Philippe Romero** (autorisation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011)*

Nature et objet : Parrainage au titre du soutien par la Société de projets de développement durable à réaliser par l'Association et de la réalisation de prestations de communication et de promotion de la Société par l'Association.

Modalités principales : La convention est conclue à effet du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
Un versement de 116 692 euros est intervenu en 2017. Au titre de l'année 2018, il n'y a pas eu de versement.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Loïc MINVIELLE, administrateur

4. Prêt au profit de la Société consenti par la société **ERTA ALE DEVELOPPEMENT (EAD)** (autorisation du Conseil d'Administration du 18 octobre 2016) modifié par avenant comme indiqué au point I.1 ci-avant

- Nature et objet :** Prêt de EAD (société filiale de Voyageurs du Monde dont cette dernière est Président) au profit de Voyageurs du Monde d'un montant de 9,5 M€ en vue de financer des projets de croissance externe.
- Modalités principales :** Durée de 7 ans initialement convenue mais modifiée par l'avenant visé au point I.1 afin de prévoir un remboursement total et par anticipation ; taux fixe : 1,20% (correspondant à un taux de marché) ; amortissement trimestriel.
- Personnes concernées :** Etant rappelé que Voyageurs du Monde est Présidente d'EAD, sont concernés Messieurs Jean-François RIAL, Alain CAPESTAN, Lionel HABASQUE, Frédéric MOULIN et Loïc MINVIELLE (dirigeants de Voyageurs du Monde).

5. Prêt entre la Société (prêteur) et **Honeymoon Holdco Limited (renommée Voyageurs du Monde UK Limited)** (emprunteur) (autorisation du Conseil d'administration du 30 novembre 2016) modifié par avenant (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2017)

- Nature et objet :** Prêt (*loan notes*) par Voyageurs du Monde au profit de Honeymoon Holdco Limited pour un montant en principal de 716.240 £ en vue de financer pour partie l'achat de la société Original Travel Company Limited.
- Modalités principales :** Date d'expiration : 01/07/2024 ; taux : 2% correspondant aux conditions de marché.
- Personnes concernées :** Messieurs Jean-François RIAL et Alain CAPESTAN (mandataires communs).